

Réunion du 3 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

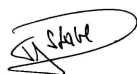
**N° CP/2012/896 - Autres équipements à vocation touristique - 2145
Convention de mise à disposition du Chalet du Champ du Feu**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la convention de mise à disposition du Chalet du Champ du Feu
- accepte que la communauté de communes de la Vallée de la Bruche assure la gestion et l'exploitation du Chalet
- approuve la répartition des charges telle que précisée dans la convention précitée
- accepte de participer financièrement au fonctionnement du bâtiment en ce qui concerne les espaces occupés par le Comité départemental du ski du Bas-Rhin, d'une superficie de 193 m².

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre les communautés de communes de la Vallée de la Bruche, du Canton de Villé, du Pays de Sainte-Odile, du Canton de Rosheim ainsi que du Piémont de Barr, et le Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121203-72884-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/12/12